

Présent(e)s : D. Fleming, N. Gazzola, B. Graves, R. Leblanc (président), S. Lévesque

Excusé(e)s: S. Chitpin, G. Reis

Invité(e) : C. Morin

Procès-Verbal

6.01 Adoption de l'ordre du jour

Sur résolution dûment proposée et appuyée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec l'ajout des points suivants :

- 6.04 b) Coût d'un dégrèvement
- 6.04 c) Bilan du processus d'embauche de nouveaux professeurs
- 6.04 d) Système d'information pour les stages
- 6.04 e) Prix internes de la Faculté.

6.02 Adoption du procès-verbal du Comité exécutif du 23 novembre 2015

Sur résolution dûment proposée et appuyée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6.03 Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2015

a) Prix de reconnaissance d'un(e) diplômé(e) de la Faculté d'éducation

Le doyen mentionne que le document relatif au processus de dotation pour le *Prix de reconnaissance d'un(e) diplômé(e) de la Faculté d'éducation* a été approuvé par le Conseil de Faculté lors de sa dernière rencontre le 18 décembre 2015. Une modification sera cependant apportée au point 2.ii) du document afin d'inclure que le comité de sélection sera formé du doyen/de la doyenne **ou de son/sa délégué(e)**.

Il est également question de la nécessité d'identifier un endroit stratégique à l'intérieur de la Faculté pour mettre de l'avant les récipiendaires des différents prix offerts.

6.04 Nouvelles affaires

a) Crédits pour supervision de thèses

Le doyen explique que la *Politique de dégrèvement* qui a été mise en place en 2005 avait pour objectif de s'assurer que les étudiants aux études supérieures graduaient à l'intérieur des délais leur étant alloués. Cependant, rien n'indique que la politique a eu les effets escomptés.

La politique existante se détaille comme suit: «Un membre du corps professoral recevra l'équivalent de trois (3) crédits de cours pour une thèse de doctorat complétée (i.e. acceptée officiellement par le jury) dans un délai de cinq (5) ans, de deux (2) crédits pour une thèse de maîtrise complétée dans un délai de trois (3) ans et un (1) crédit pour un rapport intérimaire. Dans les cas de co-directions, les professeurs se partageront également les crédits accordés.»

De façon à la rendre plus juste et efficace, le Comité exécutif désire amender la politique comme suit:

Résolution: Que la *Politique de dégrèvement* soit révisée de la façon suivante: «Un membre du corps professoral recevra l'équivalent de trois (3) crédits de cours pour une thèse de doctorat complétée (i.e. acceptée officiellement par le jury), de deux (2) crédits pour une thèse de maîtrise complétée et d'un (1) crédit pour un rapport intérimaire. Dans les cas de co-directions, les professeurs se partageront également les crédits accordés.» La politique entre en vigueur immédiatement.

Proposée par: B. Graves

Appuyée par: S. Lévesque

Unanime

Lors d'une prochaine rencontre, les questions en lien avec les options d'utilisation des crédits ainsi que la supervision de thèses dans d'autres facultés seront adressées.

b) Coût d'un dégrèvement

La présente *Politique de dégrèvement* stipule qu'un membre du corps professoral doit déboursier 18 000\$ de sa subvention de recherche de façon à obtenir un dégrèvement de cours. Cependant, après certaines vérifications, il a été déterminé que la valeur réelle d'un dégrèvement est de l'ordre de 20 000\$ et non de 18 000\$.

Résolution: Que le montant à déboursier pour obtenir un dégrèvement de cours passe de 18 000\$ à 20 000\$.

Proposée par: S. Lévesque

Appuyée par: D. Fleming

Unanime

c) Bilan du processus d'embauche de nouveaux professeurs

Le doyen fait le bilan provisoire du nombre de candidatures reçues pour les trois postes ayant été affichés. Plusieurs candidatures ont été reçues pour les postes en technologie éducationnelle, leadership et administration en éducation et enseignement aux professionnels de la santé à la date limite de soumission. Les membres des différents comités de sélection se mobiliseront prochainement afin d'analyser les dossiers de candidatures.

d) Système d'information pour les stages

Le cabinet du doyen a reçu les détails de la soumission pour le système d'information pour les stages. Des informations supplémentaires ont été demandées au fournisseur relativement au coût de l'achat de la licence du programme. Le doyen contactera son collègue à l'Université York pour obtenir des détails sur les coûts d'achat de la licence tandis que C. Morin entrera en contact avec les services des technologies de l'information pour l'obtention de conseils en lien avec la soumission proposée.

e) Prix internes de la Faculté

La période de mise en candidatures pour les prix internes de cette année sera lancée prochainement. Les prix internes qui seront attribués sont les suivants:

- a) Supervision de thèse
- b) Recherche
- c) Professeur à temps partiel
- d) Personnel de soutien
- e) Nouveau chercheur

Les prix de l'année dernière seront remis le 24 février 2016 lors d'une cérémonie particulière. Une invitation sera envoyée au personnel de la Faculté.

6.05 Autres affaires

6.06 Prochaine réunion

Le 18 janvier 2016